

Programme de développement Local Intégré de l'Oriental

TERMES DE REFERENCE

Accompagnement des conseils provinciaux de Jerada, Figuig, Berkane et le conseil préfectoral d'Oujda-Angad à l'élaboration de leurs programmes de développement

1- PREAMBULE :

Le Programme de Développement Local Intégré de l'Oriental "DÉLIO" initié par l'Agence de l'Oriental et le PNUD vise à stimuler un processus de Développement local Intégré, fédérant tous les acteurs et favorisant les synergies entre les différents intervenants dans la Région de l'Oriental.

Son intervention s'articule autour de :

- La consolidation des acquis et des bonnes pratiques du programme DÉLIO, notamment en termes de valorisation des produits de terroir et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain. Ceci sera concrétisé par l'accompagnement des projets réalisés dans les domaines de la qualité des produits et de leur commercialisation et la poursuite des activités en relation avec la déclaration de l'oasis de Figuig, patrimoine universel par l'UNESCO et l'aménagement de la grotte du chameau ;
- Une stratégie de communication axée sur les territoires sera mise en œuvre, en vue de (i) renforcer et de promouvoir l'identité territoriale des zones d'intervention du programme pour les rendre plus attractifs, (ii) faire connaître les bonnes pratiques et dynamiques générées par le programme DÉLIO et autres interventions (iii) mettre en place un réseau d'échange des expériences et de savoir-faire entre les différents acteurs des territoires du programme ainsi qu'avec d'autres programmes similaires du Maroc (PNUD et SNU, autres programmes de coopération, programmes sectoriels...) ;
- Une stratégie de lutte contre la pauvreté à travers la diversification des activités économiques et des sources de revenus par l'appui aux activités touristiques (écotourisme et tourisme culturel) et la valorisation des produits agricoles qui se base sur le savoir-faire des populations locales. Cette activité éco touristique sera basée sur la mise en place et la promotion de circuits touristiques dont certains ont été déjà testés par les acteurs locaux et qui allieront les thématiques liées aux oasis et à ses patrimoines culturels et historiques, le savoir-faire des populations locales, la vie pastorale et la culture nomade, et les ressources naturelles (montagnes, lacs naturels et artificiels, végétation...). Ces thématiques seront découvertes par les touristes à travers un circuit de randonnées et un accueil chez les nomades dans les tentes et chez l'habitant aux Ksours des oasis
- Une stratégie d'économie d'eau et d'énergie en appui aux filières productives (agriculture et filière viande rouge ovine Béni Guil).

Le Programme DÉLIO vise la concrétisation des quatre produits spécifiques selon une approche participative et territoriale:

- ✓ Le renforcement des capacités des collectivités territoriales et la mise en œuvre des actions prioritaires de proximité à caractère social émanant des plans de développement ;
- ✓ Appui aux initiatives locales de développement liées à l'éco tourisme ;
- ✓ Renforcer l'identité culturelle et patrimoniale des zones d'intervention du programme ;
- ✓ Valorisation des filières des produits locaux.

2- JUSTIFICATION DE LA CONSULTATION :

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du Produit 1 du Programme DÉLIO, portant sur le renforcement des capacités des collectivités territoriales. Dans ce cadre le programme DÉLIO appui ses partenaires locaux pour l'adoption d'approches innovantes pour l'élaboration des programmes, visions et planification du développement.

A travers cette consultation, le programme DÉLIO et ses partenaires veulent initier un processus d'élaboration de ces programmes par les compétences propres des collectivités territoriales, avec l'appui et l'accompagnement de consultants selon un processus d'apprentissage.

L'objet de cette consultation est l'accompagnement des conseils provinciaux de Jerada, Figuig, Berkane et le conseil préfectoral d'Oujda-Angad à l'élaboration de leurs programmes de développement selon une démarche proactive, conforme aux dispositifs du décret 2.16.300 du 29 juillet 2016 relatif à l'élaboration des programmes de développement.

Cet accompagnement vise le renforcement des capacités des cadres concernées à travers un accompagnement de toutes les phases de préparation du programme de développement provincial/préfectoral : sensibilisation, ateliers, état des lieux, diagnostic, planification, programmation, mise en cohérence, etc.

Il vise l'assistance de l'équipe technique provinciale/préfectorale à la production des différents livrables : rapport d'état des lieux provinciale/préfectorale, rapport de diagnostic participatif, cadre logique, plan d'action, fiches projet, plan de développement, plan de suivi évaluation, plan de communication. Etc.

Cet accompagnement se base notamment sur des activités de sensibilisation, de formation, de préparation, encadrement d'activités et de déploiement d'outils techniques. Il repose essentiellement sur le coaching de l'équipe technique provinciale/préfectorale.

L'accompagnement et le coaching doit concerner également le suivi-évaluation de ces programmes, ainsi, que la communication et la mobilisation des financements pour la mobilisation des partenariats et des aides aux financements des projets émanant des programmes de développement provincial/préfectorale.

3- ZONE D'INTERVENTION

La zone d'intervention portera sur la préfecture d'Oujda et les Provinces de Jerada, Berkane et Figuig.

4- CONSISTANCE DE LA CONSULTATION :

L'objectif principal assigné à la présente mission est d'accompagner les conseils provinciaux de Jerada, Figuig, Berkane et le conseil préfectoral d'Oujda-Angad à élaborer leurs programmes de développement régis par la loi organique 112.14. Ainsi, le consultant devra accompagner les équipes provinciales/Préfectorale pour :

1. l'analyse des textes juridique régissant les missions des provinces et préfecture
2. La réalisation des états des lieux et diagnostics.
3. Le montage de projet et analyse budgétaire.
4. La définition des axes prioritaires
5. La mise en place d'un système de suivi évaluation
6. La rédaction des rapports et du document du programme de développement provincial/préfectoral.
7. La mise en place d'un plan de communication

5- DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Mission	intitulé	Activité	Résultats	Animateur	durée
Mission 1	Analyse du cadre juridique	<p>Activité 1.1 : analyse de l'environnement juridique notamment la loi organique 112-14,</p> <p>Activité 1.2 : budgets des collectivités territoriales</p>	<p>Résultat 1.1 : approche commune des concepts et terminologies</p> <p>Résultats 1.2 : Compréhension des compétences propres et transférables</p>	<p>Expert consultant</p> <p>Expert juridique DGCL</p>	2 jours
Mission 2	Etude de la documentation	<ul style="list-style-type: none"> ● Activité 2.1 : atelier pratique sur le diagnostic participatif, l'analyse documentaire et intégration du genre ● Activité 2.2 : l'analyse-synthèse des documents stratégiques et de planification (PCD 2009-2016) (études et plans) ● Activité 2.3 : Méthodes d'investigation ● Activité 2.4 : Données démographiques, données, sociologiques, économiques et environnementales ; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultat 2.1 : L'EAP est formé aux méthodes de diagnostic participatif, analyse documentaire, méthodes d'investigation et sensible au genre ● Résultat 2.2 : Un rapport de diagnostic présentant la province, ses potentialités, son système de gestion et un aperçu général systématique des activités de développement de celle-ci et de leur interaction ainsi que sur leur impact sur les ressources et les risques environnementaux est élaboré et validé ● Résultat 2.3 : le potentiel représenté par l'harmonisation des politiques publiques est identifié ● Résultat 2.4 : les partenaires sont identifiés et sensibilisés ● Résultat 2.5 : L'ordre de priorité des problématiques est défini ● Résultat 2.6 : une analyse SWOT du territoire est réalisée 	<p>Expert consultant UGP</p>	3 jours de formation-pratique suivie de 5 jours d'exploitation et de préparation des documents par les équipes provinciales

Mission 3	Elaboration du plan d'action	<p>Activité 3.1: Gestion axée sur les résultats</p> <p>Activité 3.2 : Montage de projets</p> <p>Activité 3.3 : intégration du genre</p> <p>Activités 4.1 : définition de la méthodologie de travail des groupes de travail</p> <p>Activité 4.2 : travail de groupe pour définition des problématiques et solutions</p>	<p>Résultat 3.1 : l'EAP est formé au montage des projets axé sur les résultats</p>	Expert consultant Expert PNUD	3 jours de formation-pratique
Mission 4	Traduction des orientations et axes stratégiques prioritaires en plan d'actions	<p>Résultats 4.1 : les axes prioritaires d'intervention sont identifiés</p> <p>Résultat 4.2 : les groupes de travail pour chaque axe sont formés</p> <p>Résultat 4.3 : les projets de chaque axe sont identifiés par chaque groupe de travail.</p> <p>Résultats 4.4: Les fiches de projet sont élaborées avec montage financier</p> <p>Résultat 4.5 : des projets intercommunaux sont identifiés et intégrés dans les plans d'actions</p> <p>Résultat 4.6 : le plan d'action détaillé avec échéancier, montage financier et institutionnel, et mesure de suivi-évaluation est élaboré</p>	<p>Résultats 4.1 : les axes prioritaires d'intervention sont identifiés</p> <p>Résultat 4.2 : les groupes de travail pour chaque axe sont formés</p> <p>Résultat 4.3 : les projets de chaque axe sont identifiés par chaque groupe de travail.</p> <p>Résultats 4.4: Les fiches de projet sont élaborées avec montage financier</p> <p>Résultat 4.5 : des projets intercommunaux sont identifiés et intégrés dans les plans d'actions</p> <p>Résultat 4.6 : le plan d'action détaillé avec échéancier, montage financier et institutionnel, et mesure de suivi-évaluation est élaboré</p>	Expert consultant UGP	2 jours de formation suivie de 5 jours de travail de groupe par les équipes provinciales
Mission 5	Système de suivi-évaluation	<p>Activité 5.2 : atelier sur le suivi-évaluation</p> <p>Activité 5.3 : conception d'un système de suivi-évaluation</p> <p>Activité 5.4 : construction des indicateurs</p> <p>Activité 5.5 : mise en place d'un système de suivi-évaluation</p> <p>Activité 5.6: désignation des responsables du suivi-évaluation</p>	<p>Résultat 5.1 : l'EAP est sensible au suivi-évaluation</p> <p>Résultat 5.2 : le système de suivi-évaluation est conçu</p> <p>Résultat 5.3 : les indicateurs sont définis, bien compris, ainsi, que les sources de vérification et de mesures.</p> <p>Résultat 5.4 : un système informatique de suivi-évaluation est conçu</p> <p>Résultat 5.5: le chargé ou les chargés de suivi évaluation sont désignés.</p> <p>Résultat 5.6: le système d'information provincial est conçu et opérationnel.</p>	Expert consultant Expert PNUD	2 jours de formation-pratique suivis de 5 jours de travail par les équipes provinciales
Mission 6	Elaboration du Plan de Développement Provincial	<p>Activité 6.1 : agrégation et synthèse des phases précédentes</p>	<p>Résultat 6.1 : un rapport contenant i) états des lieux et diagnostic ii) vision de développement, iii) plan d'action, fiche action et projet, iv) montage financier et institutionnel, v) mesures de suivi-évaluation, est élaboré et validé.</p>	Expert consultant UGP	2 jours atelier sur le plan du document suivi de 5 jours de rédaction par l'EAP

Mission 7	Communication et mobilisation des financements	<p>Activité 7.1 : formation à la communication et à la mobilisation des financements des programmes de développement</p> <p>Activité 7.2 : élaboration d'un plan de communication</p> <p>Activité 7.3 : élaboration d'un plan de mobilisation des financements</p>	<p>Résultat 7.1 : l'EAP est formée à la communication et à la mobilisation des financements pour le PDP</p> <p>Résultat 7.2 : un plan de communication est élaboré</p> <p>Résultat 7.3 : un plan de mobilisation des financements est élaboré</p>	Expert consultant Expert PNUD	1 jour
------------------	---	---	--	----------------------------------	--------

N.B.:

- Le consultant peut avoir recours à tout profil qu'il juge utile pour l'animation des missions précédentes, le recours à d'autres profils doit être pris en considération dans l'élaboration de l'offre financière.
- Le déroulement des ateliers, les contenus et les supports doivent être en arabe.
- Les ateliers auront lieu à la Préfecture d'Oujda Angad.

6- QUALIFICATION REQUISES :

En vue de réaliser la consultation, chaque consultant devra répondre aux qualifications requises suivantes :

- être titulaires d'un diplôme supérieur minimum Bac+5 dans l'un des domaines suivant(s) (sciences sociales et économiques, aménagement du territoire ou équivalents)
- avoir une expérience reconnue en matière de planification stratégique, et de gestion de projets de développement local ;
- avoir une expérience reconnue en matière de budgétisation des collectivités locales
- avoir de bonnes connaissances dans les domaines d'intervention des collectivités territoriales et des institutions nationales
- justifier d'une expérience professionnelle dans les domaines de la communication, de l'animation de groupes ;
- maîtriser les approches de développement axés sur le genre, l'environnement, les droits de l'homme.

7- CONNAISSANCE DU CONTEXTE:

Les concurrents déclarent :

- Avoir apprécié toutes les difficultés liées au contexte d'intervention (vastitude de territoire, dispersion géographique...etc.) et toutes difficultés qui pourraient se présenter au cours de l'étude pour lesquels aucune réclamation ne sera prise en considération ;
- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des prestations à remettre à l'administration;
- Avoir fait préciser tous les points susceptibles de contestation ;
- Avoir fait tous les calculs et tous les détails ;

8- VALIDITÉ:

La consultation ne sera valable, définitive et exécutoire qu'après notification de son approbation par Monsieur le Directeur National du Programme DÉLIO.

9- OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le consultant s'engage :

- A mener sa mission, avec toute la diligence nécessaire et dans les délais indiqués au planning qui sera arrêté ; ces délais ne comprennent pas les interruptions éventuelles demandées par le Maître d'Ouvrage ni toutes autres causes en cas de force majeure ;
- A rendre compte au maître d'ouvrage immédiatement, et sous sa responsabilité personnelle, aussitôt qu'une cause de supplément apparaîtra, et lui demandera ses instructions convenables.

10- PRODUCTIONS ET LIVRABLES DE LA MISSION

Le consultant devra produire à chaque phase un rapport détaillé sur le déroulement des ateliers, ce rapport devra être accompagné, de tous les modules de formation et des rapports produits par les équipes techniques provinciales, le cas échéant.

Tous les documents sont à fournir sur support papier et support électronique adéquat.

Tous les documents sont à fournir en langue arabe.

11- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué à l'achèvement de la consultation sur la base du montant hors taxes, le programme remettra au titulaire une attestation d'exonération de la TVA, sur la base d'une facture Pro forma fournie par le titulaire.

12- DELAI D'EXECUTION:

Le délai d'exécution est de deux (2) mois à compter de la date de notification du bon de commande.

13- PENALITES

A défaut par le consultant d'avoir terminé les prestations dans les délais prescrits ; il lui sera appliqué une pénalité de 1‰ (un pour mille) du montant de la consultation par jour de calendrier de retard. Le montant total de ces pénalités sera déduit d'office des décomptes des sommes dues au (bureau d'études, consultant-expert,...) le montant total des pénalités appliquées est plafonné à 10% du montant de la consultation.

14- CONFLIT D'INTERETS

Les Consultants en conflit d'intérêts, et qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect avec le projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec les provinces et préfecture en question, ou bien l'agence de l'orientale ou le programme DÉLIO, ne seront pas admis.

15- CONSTITUTION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le consultant/l'expert soumettra, son offre sous plis fermé portant l'objet de la consultation à l'adresse suivante:

**Agence de l'Oriental « Programme DÉLIO »
Bd Allal Ben Abdellah Résidence Rayane n° 71 Appt.5 2ème étage
Oujda**

Ledit pli doit contenir trois (3) enveloppes fermées, avec les mentions suivantes :

A) Enveloppe 1 : dossier administratif

- les présents Termes de Références signé et cacheté;
- Formulaire d'identification (modèle fourni en annexe 1) ;
- Attestation fiscale pour les sociétés;
- Registre de commerce pour les sociétés.

B) Enveloppe 2 : offre technique

- Note méthodologique ;
- Chronogramme de la mission ;
- CV du/des consultant(s) affectés à l'exécution du présent marché ;
- Attestation de références pour des prestations similaires à l'objet de la consultation.

C) Enveloppe 3 : offre financière

- Une offre financière

16- CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

L'examen des offres sera effectué par une commission désignée à cet effet par l'ordonnateur ou son délégué.

Les membres de la commission sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui concerne les éléments portés à leur connaissance.

Le jugement des offres aura lieu en quatre phases :

- 1- Analyse des dossiers administratifs,
- 2- L'appréciation de l'offre technique ;
- 3- L'appréciation de l'offre financière ;
- 4- L'appréciation globale.

1. Analyse des dossiers administratif, technique et additif :

Cet examen préliminaire se matérialisera par l'une des deux conclusions suivantes:

- Acceptation de l'offre ;
- Acceptation de l'offre sous réserve à l'issu de l'examen des dossiers ;
- Rejet de l'offre pour non-conformité aux dispositions des présents termes de référence.

2. L'appréciation de l'offre technique

A ce niveau, seules les offres admises à l'issu de la phase 1, feront l'objet de l'appréciation de leurs offres techniques.

Une note technique (NT) sur 100 sera attribuée à chaque concurrent et calculée selon les critères suivants :

a) Expérience du consultant, noté sur 40 points : Nt1 :

PROFIL	CRITERES	NOTE
Le consultant chef de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de Dix (10) ans d'expérience dans des projets similaires : 40 points; • Entre cinq (05) et Dix (10) ans d'expérience (5 et10 incluse) : 20 points ; • Moins de cinq (5) ans d'expérience : 0 points ; 	
Moyens humains : Nt1		.../40

b) Problématique et Méthodologie d'Approche, notée sur 60 points : Nt2:

Libellé	Critères	Note
Méthodologie	Qualité de la méthodologie adoptée ✓ Retracer les orientations des présents TDRs en détaillant la consistance avec compréhension de l'ensemble des missions apportant une valeur ajoutée par rapport aux spécifications des TDR (Réflexion développée) : 40 points ; ✓ Retracer seulement des orientations des TDRs (termes de référence) sans détailler la consistance (Réflexion limitée) : 20 points ; ✓ Incohérence ou non-conformité aux termes de références ou omission d'un élément essentiel qui touche à la substance des termes de référence. 0 points ;	
Organigramme et chronogramme d'intervention	✓ Pertinente, détaillant de manière cohérente et claire les phases, le planning de réalisation et la répartition des tâches et présentant des engagements sur le livrable et/ou faisant preuve de souplesse lors de la réalisation du projet : 20 points ; ✓ Reprend seulement le déroulement des phases définies dans les TDRs, sans détail du planning, ni précision des tâches à répartir. 10 points ; ✓ Manque de cohérence et de clarté et présence de lacunes significative quant au phasage et au planning : 0 points ;	
Méthodologie générale et Organigramme d'intervention : Nt2		.../60

NB. • La note de chaque concurrent NT1 et Nt2 sera calculée par la moyenne des notes accordées par chacun des membres de la sous-commission technique.

La note technique est l'addition des deux notes comme suit :

$$NT = Nt1 + Nt2$$

3. L'appréciation de l'offre financière

Une note financière (NF) sera attribuée à chaque offre en fonction de la formule ci-après :

Offre financière minimale

$$\text{La note NF} = \frac{\text{Offre financière proposée par le concurrent}}{\text{Offre financière minimale}} \times 100$$

Offre financière proposée par le concurrent

Selon cette formule, l'offre financière minimale se verra attribuer une note financière de 100 et les autres offres des notes financières inversement proportionnelles à leur montant.

4. L'appréciation générale

La note globale (NG) de chaque concurrent sera calculée en faisant la somme de la note technique (NT) et de la note financière (NF) après introduction d'une pondération et ce comme suit :

- La note technique est pondérée par un coefficient de **70%** ;
- La note financière est pondérée par un coefficient de **30%**.

$$\text{Note globale (NG)} = 70\% \times \text{Note Technique (NT)} + 30\% \times \text{Note financière (NF)}$$

Le concurrent ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée sera déclaré attributaire du marché.

NB : Dans le cas ou plusieurs offres jugées les plus avantageuses sont tenues pour équivalentes, tous éléments considérés, la commission, pour départager les concurrents, procède entre eux par un tirage au sort conformément à l'article 40 du règlement des marchés publics.

17- DATE LIMITE DE SOUMISSION

La date limite de soumission est le 15 août 2016. Le cachet de la poste faisant foi.

Page 12 et dernière

Bon de Commande N°/DÉLIO/2016

Accompagnement des conseils provinciaux de Jerada, Figuig, Berkane et le conseil préfectoral d'Oujda-Angad à l'élaboration de leurs programmes de développement

Lu et accepté par le Contractant :

Approuvé par le Directeur National du Programme DÉLIO:

Mohamed MBARKI
Directeur National

ANNEXE 1

Formulaire d'identification à remplir par le soumissionnaire (dossier administratif)

Nom et prénom du soumissionnaire ou dénomination de la société et forme juridique,	
Adresse de correspondance	
Numéro de téléphone et de télécopieur	
Représentant légal de la société Nom, Prénom et fonction	
Relevé d'Identité Bancaire, Banque, Intitulé du compte	